

PREFET DE LA REGION GUYANE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier d'enquête parcellaire dans le cadre de l'aménagement de la RN2 au niveau de la section BALATA-PROGT sur le territoire de la commune de Matoury.

Une enquête publique parcellaire portant sur le projet susvisé, d'une durée de 21 jours, est prescrite **du lundi 18 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018 inclus sur la commune de Matoury.**

Le service en charge de ce dossier à la DEAL est le service infrastructures et sécurité routières, unité ingénierie routière, situé au Vieux Port à Cayenne. Cette enquête publique parcellaire fait suite à l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) n° R03-2017-03-16-0006 du 16 mars 2017. Le présent dossier sert à déterminer les biens fonciers susceptibles d'être acquis et les ayants droits à indemniser.

Au terme de la procédure un arrêté préfectoral de cessibilité approuvera l'enquête parcellaire. Le Préfet transmettra alors au greffe de la juridiction compétente, à l'attention du juge de l'expropriation, un dossier complet constitué par les pièces énumérées par l'art. R.131-3 du Code de l'expropriation.

Le commissaire enquêteur, désigné par le préfet de la Guyane, **est Mme Laurie GOURMELEN, en fonction au service urbanisme de la mairie de Cayenne.** En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- **sur internet** aux adresses suivantes :préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr – (annonces - enquêtes publiques) – DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public- enquêtes publiques).
- **sur support papier**, à la mairie de Matoury située au 1 Rue Victor Céide 97351 Matoury
- **sur support papier** à la DEAL Guyane (unité procédures et réglementation) située rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 – Cayenne Cedex – 0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54 - aux heures d'ouverture des bureaux : lundi, mardi et jeudi de 9 h/12 h et 14h/16 h – mercredi et vendredi : 9h/12 h.

Le dossier d'enquête parcellaire est constitué conformément au code de l'expropriation et comprend notamment une introduction, une note de présentation avec un plan de situation, le tableau des surfaces d'emprises parcellaires, la liste des annexes (arrêté de déclaration d'utilité publique et plans d'emprise parcellaire – 4 planches au format 1/1000 ème)

Le public pourra formuler ses observations par courriel: au commissaire enquêteur: enquete publique.guyane@gmail.com ou sur le site de la DEAL : enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr ou à la mairie de Matoury : karl.minger@mairie-matoury.fr

Les observations formulées seront annexées au registre d'enquête disponible en mairie.

Le public pourra aussi consigner ses observations et propositions à la mairie de Matoury, directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, **à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés** à savoir :

Mairie de Matoury, 1 Rue Victor Céide 97351 : Lundi, mardi et jeudi : 8h-13h/15h-18h – mercredi et vendredi : 8h-13h - Téléphone : 0594 35 32 32

Permanences : Le commissaire enquêteur Mme Laurie GOURMELEN recevra le public à la mairie de Matoury :

- 1ère permanence lundi 18 décembre 2017 de 15 h à 18 heures
- 2ème permanence vendredi 22 décembre 2017 de 8 h à 12 heures
- 3ème permanence jeudi 28 décembre 2017 de 15 h à 18 heures
- 4ème permanence jeudi 4 janvier 2018 de 15 h à 18 heures
- 5ème permanence lundi 8 janvier 2018 de 15 h à 18 heures

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la mairie de Matoury et sur les sites internet suivants : www.guyane.pref.gouv.fr – (annonces - enquêtes publiques) - DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public- enquêtes publiques).

Des information sur le projet peuvent être demandées à : Mme Laurie GOURMELEN 06 94 41 65 51

- DEAL Guyane : service infrastructures et sécurité routières, unité ingénierie routière- marc.lalo@developpement-durable.gouv.fr 0594 25 58 23- fabrice.brochard@developpement-durable.gouv.fr 05 94 25 58 22

- Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) : dimitry.delannay@ctguyane.fr 05 94 27 58 19 - Standard : 05 94 30 06 00

Pour le Préfet, par délégation,

**Pour le Préfet
Le secrétaire général**

Yannick ROQUEFFER